

Les Infos de Base

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Québec*



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique ACCÈS LÉGAL^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 8 du 25 février 2004.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 8 du 25 février 2004, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 8 du 21 février 2004.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 5 du 4 février 2004, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 6 du 7 février 2004.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2003.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2003.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune entrée en vigueur cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Règlement 4 en application de l'article 746 de la Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, [R.R.Q., c. **A-7.03**, D. 109-2004 du 11-02-04, (2004) 136 G.O. 2, 1316], nouveau;

Règlement sur l'aide financière aux études, [R.R.Q., c. **A-13.3**, r. 1], a. 69;

Règlement sur l'exercice des activités décrites aux articles 39.7 et 39.8 du Code des professions, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 66-2004 du 29-01-04, (2004) 136 G.O. 2, 1221], nouveau;

Règlement sur l'allocation de présence et sur les frais de déplacement des membres du Comité paritaire de l'installation d'équipement pétrolier du Québec, [R.R.Q., c. **D-2**, D. 97-2004 du 04-02-04, (2004) 136 G.O. 2, 1257], nouveau;

Décret sur l'industrie des services automobiles de la région de Québec, [R.R.Q., c. D-2, r. 32.2], ann. 1;

Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, [R.R.Q., c. **L-0.1**, Avis du 27-11-01, (2001) 133 G.O. 1, 1336], aa. 2, 15, 29, 35, 48, 49, 50, 63, 65, 78.1, 83.1, 86, 88, 89, 91, 93.1, 95, 97, 98, 100;

Compte de stabilisation du revenu agricole, [R.R.Q., c. L-0.1, Avis du 28-01-02, (2002) 134 G.O. 1, 147], a. 67;

Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière, [R.R.Q., c. **M-25.2**, D. 93-2004 du 04-02-04, (2004) 136 G.O. 2, 1245], nouveau;

Règlement de remise de la taxe de vente du Québec sur l'apport de biens au Québec dans le cadre des 3es Championnats du monde d'athlétisme jeunesse de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme, [R.R.Q., c. **M-31**, D. 94-2004 du 04-02-04, (2004) 136 G.O. 2, 1253], nouveau;

Règlement imposant aux producteurs de bois de la Mauricie une contribution pour la création d'un fonds d'aménagement, [R.R.Q., c. **M-35**, r. 39.1], titre, a. 5;

Règlement des producteurs de bois de la région de Québec sur la mise en marché de l'if du Canada, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 0.20.01], a. 1;

Règlement sur la mise en marché du bois des producteurs de bois de la région de Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.20.1], aa. 1, 2, 3-6, 8-12, 13;

Règlement sur les prix du lait aux consommateurs, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 2.1.1.01.1], a. 2, annexe A;

Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme des oeufs de consommation, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 3.3], aa. 1, intitulé du chapitre V.I, 16.1-16.11;

Règlement sur la mise en marché des veaux de grain, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 12.1.1.2], a. 51.2;

Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 13.2], a. 5 (Erratum);

Règlement sur les déchets biomédicaux, [R.R.Q., c. **Q-2**, r. 3.001], a. 49;

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux, [R.R.Q., c. **R-9.3**, r. 1], aa. 9.1-9.3, annexe II;

Règlement sur la délivrance des certificats de compétence, [R.R.Q., c. **R-20**, r. 5.2], aa. 2.2, 4, 7;

Code de déontologie des lobbyistes, [R.R.Q., c. **T-11.011**, Décision de 2004, (2004) 136 G.O. 2, 1259], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.